

Configuration : Formule modulable de **4 à 8 personnes** (selon le concert).
Ce document fait partie intégrante du contrat.

1. LES LOGES

Les loges doivent être privatives, propres, fermant à clé et prêtes dès l'arrivée du groupe.

- **Mobilier :** Chaises en nombre suffisant pour l'effectif (4 à 8), tables, et si possible 1 grand miroir en pied (pour l'ajustement des tenues de scène).
- **Commodités :** Accès à des toilettes propres et un point d'eau avec savon et serviettes.
- **Électricité :** Prises de courant disponibles pour les téléphones et le repassage.

2. REPAS & CATERING :

Repas

En fonction de l'horaire de la prestation, un repas complet , équilibré et suffisamment consistant sera prévu pour les artistes, avant ou après leur passages sur scène.

Le repas pourra idéalement comprendre :

- Une entrée
- Un plat chaud avec une source de protéines et un accompagnement
- Un dessert
- Pain
- Eau plate et eau gazeuse

Nous privilégions une cuisine simple, fraîche et de qualité,
Les éventuelles contraintes alimentaires seront communiquées en amont avec l'organisateur.

Catering

Le catering fait partie des conditions d'accueil des artistes et permet au groupe d'être dans de bonnes conditions pour assurer la prestation.

Merci de veiller à ce que les boissons soient à température ambiante (pas de boissons glacées).

- **Eau / Jus** : (Prévoir 2 bouteilles par personne de 50 cl sur scène)
- **Boissons chaudes** : 1 bouilloire, café, assortiment de thés/infusions (thym, menthe), **miel** et citrons frais.

En-cas (Salé / Sucré) :

- **Exemple** : chips/gâteaux apéritifs, fromage, tomates cerises
- **Exemple Sucré** : Fruits frais de saison (bananes, pommes), fruits secs (amandes, noix), biscuits (cookies ou cake).

3. CLAUSE SPÉCIALE : CONCERT EN ÉGLISE

Les églises étant souvent soumises aux variations de température, des mesures doivent être prises pour préserver les voix des artistes.

- **Chauffage des lieux** : L'église doit être chauffée avant l'arrivée du groupe pour atteindre une température confortable
- **Chauffage des loges** : Si la loge se situe dans une sacristie ou un local non chauffé, l'organisateur doit installer des chauffages d'appoint électriques.

4. HÉBERGEMENT

Si la distance ou les horaires imposent un hébergement, les frais sont à la charge exclusive de l'organisateur selon les conditions suivantes :

- **Hôtel** : Établissement de catégorie **3 étoiles** , propre et calme.
- **Formule souhaitée** : Chambres individuelles (Single) pour l'ensemble de l'équipe (soit 4 à 8 chambres selon l'effectif final).
- **Alternative** : Si des contraintes budgétaires strictes l'imposent, le groupe accepte l'alternative de chambres doubles à lits jumeaux (Twin - deux lits séparés), après accord préalable avec le responsable du groupe.
- **Note stricte** : Aucun lit double ne sera partagé par les membres de l'équipe
- **Prestations incluses** : Le petit-déjeuner doit être inclus pour l'ensemble de l'équipe.
- **Stationnement** : L'hôtel doit disposer d'un parking gratuit, sécurisé et accessible pour les véhicules du groupe.